Brochure finale du projet

DONNONS UNE CHANCE A LA JUSTICE

People in Need, Août 2017

Présentation de PEOPLE IN NEED (PIN)

People in Need (PIN) est une organisation non-gouvernementale internationale de Droit tchèque créée en 1992, présente actuellement dans 25 pays au monde et opérant en RDC depuis 2009 dans les domaines de nutrition, santé, sécurité alimentaire, hygiène, eau, assainissement et protection.

Prologue

« Il est bien d'offrir aux communautés en détresse de quoi se nourrir, mais il est également bien de les amener à défendre leurs droits car si la justice disparaît, c'est chose sans valeur que le fait que des hommes vivent sur la terre.

Loin d'être un simple concept, « Donner une chance à la justice » doit être une réalité vécue. C'est ainsi que notre organisation est satisfaite d'avoir contribué, à travers ce projet, à faciliter un tant soit peu l'accès des communautés de MINOVA et BUNYAKIRI à la justice à travers les activités dont les résultats sont présentés dans cette brochure et pour lesquels nous remercions sincèrement tous ceux qui y ont contribués. »

Karolína Šklebená
Directrice Pays PIN RDC

People in Need (PIN) représenté par **Richard Walker**, le Directeur régional pour l'Afrique (richard.walker@peopleinneed.cz) et **Karolína Šklebená**, la Directrice Pays PIN RDC (karolina.sklebena@peopleinneed.cz)

Pour les informations relatives au projet, contactez **Julien Cigolo**, le Chargé de projet (julien.cigolo@peopleinneed.cz)

Initiative congolaise pour la justice et la paix (ICJP) représenté par **Raphaël Wakenge**, le Coordinateur d'ICJP, (raphjustice@gmail.com)

TABLE DES MATIÈRES

PRESENTATION DU PROJET ..... < 4 >

Contexte de justification ..... < 5 >

Problèmes identifiés au début du projet comme barrières à l'accès à la Justice ..... < 6 >

LES REALISATIONS DU PROJET :

1 | Formation des MCJ et sensibilisation communautaire à travers la méthodologie de care groups ..... < 7 >

2 | Sensibilisation à travers l'organisation des pièces de théâtre ..... < 11 >

3 | Appui à l'organisation des audiences foraines ..... < 13 >

4 | Organisations des Mutuelles de solidarité (MUSO) ..... < 15 >

5 | Workshops avec les autorités coutumières ..... < 17 >

6 | Rencontres d'échanges trimestrielles et le Ministère Provincial de l'intérieur ... < 19 >

7 | Formation des Magistrats du TGI KAVUMU et Tribunal de paix KALEHE ..... < 21 >

8 | Petites donations aux juridictions partenaires du Projet ..... < 23 >

9 | Ateliers de capitalisation des acquis du projet ..... < 24 >

OBSTACLES/DIFFICULTES ..... < 26 >

RECOMMANDATIONS GLOBALES ..... < 28 >

RECOMMANDATIONS AU MINISTERE DE LA JUSTICE ..... < 29 >

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE ..... < 30 >

LEÇONS APPRISES ..... <31 >

Conclusion ..... <31 >

Document rédigé par :

Julien CIGOLO (Chargé de Projet)

Karl MAGENDO (Coordinateur de Plaidoyer et Renforcement de Capacité)

Julien RISASI (Coordinateur de Terrain)

Klára VRAŠTILOVÁ (Chargée de Qualité des Programmes)

PRESENTATION DU PROJET

- Projet durait 21 mois de septembre 2015 à mai 2017 avec deux mois d'extension (juin – juillet 2017).
- La zone d'intervention du projet était le territoire de Kalehe et plus précisément les zones de santé de MINOVA et BUNYAKIRI.
- Le nombre total des bénéficiaires était attendu à 52650 membres des communautés locales, 20 autorités judiciaires, 30 agents de police, 65 autorités traditionnelles, 1755 para juristes volontaires et 2250 membres des "mutuelles d´épargne".
- Le budget total de projet : 990,099 USD

Quatre résultats attendus de ce projet, il s'agit de :

Résultat 1. Amélioration des connaissances sur les droits de l'homme et les procédures judiciaires de base.

Résultat 2. L'amélioration de l'accès physique à la justice pour les populations de KALEHE grâce à l'appui aux audiences foraines.

Résultat 3. L'amélioration de l'accès financier à la justice à travers la création des mutuelles de solidarités.

Résultat 4. La contribution au renforcement des capacités du personnel judiciaire (magistrats et non magistrats) et des autorités coutumières.

Le projet a été exécuté par People In Need (PIN) en collaboration avec son partenaire national Initiatives Congolaises pour la justice et la paix (ICJP asbl).

Contexte et justification

Après presque vingt ans de guerre civile, précédé par trente ans du régime autoritaire du Président Mobutu, la justice en RDC n´est pour beaucoup des citoyens congolais, plus qu´une parole vidée de sa signification. Ceux-ci se sont habitués à un système judiciaire non-fonctionnel, associé à la corruption, l'insuffisance, l'inabordabilité et la lenteur, ainsi qu'à l'impunité de ceux qui ont commis des crimes les plus horribles au monde. En ce sens, il n'est pas surprenant que les gens adressent leurs problèmes légaux et conflits aux agents les plus accessibles à savoir les autorités traditionnelles qui n´ont pas l'habilité juridique pour traiter ces questions. Donc, au lieu de se baser sur les lois écrites, c'est la tradition et les coutumes, bien souvent discriminatoires, qui restent majoritairement utilisés. Tous ces éléments limitent la performance de ce qui est largement reconnu comme l´état de droit en RDC.

En ce sens, il n'est pas surprenant que les gens adressent leurs problèmes légaux et conflits aux agents les plus accessibles à savoir les autorités traditionnelles qui n´ont pas l'habilité juridique pour traiter ces questions.

Problèmes identifiés au début du projet « Donnons une chance à la Justice » comme barrières à l'accès à la Justice

Dans le cadre du projet sous-examen, deux (2) problèmes majeurs étaient identifiés en amont de la mise en œuvre des activités. Il s'agissait de :

1. *L'inaccessibilité des populations de MINOVA et BUNYAKIRI dans le territoire de KALEHE à la justice civile. (Problèmes liés à l'accessibilité physique et financière à la justice ainsi que la méconnaissance des droits et procédures par les justiciables).*

2. *L'inefficacité du système judiciaire congolais, plus précisément dans le territoire de KALEHE, (problèmes liés aux effectifs du personnel judiciaire, la qualité du système judiciaire et ses performances ainsi que les infrastructures y relatives).*

Pour rappel, le territoire de KALEHE a une superficie d'environ 4082 Km^2, avec une population estimée à 775 798 habitants[1/] pour la plupart illettrées et pauvres. Il compte un seul Tribunal de Paix situé au centre du territoire, lequel contient 3 Magistrats du siège et deux du Parquet, résidants à BUKAVU, chef-lieu de la province faute d'avoir des logis au lieu de leur affectation. Aucun TGI (Tribunal de Grande Instance), ainsi il lui est rattaché celui de KABARE situé à KAVUMU à des milliers de Kilomètres (soit 35 Kilomètres de KALEHE Centre), lequel n'a en réalité qu'un seul Magistrat du siège, jadis deux, dont l'un vient d'être affecté au Tribunal de commerce de BUKAVU, et deux Magistrats du Parquet. Lequel TGI a été récemment incendié par la population en colère (suite aux dysfonctionnements lui étant reproché, dont la lenteur dans le prononcé des jugements, sa Léthargie face aux cas d'assassinats récurrents dans son ressort).

[1/] Rapport dénombrement Inspection Santé (Rapport PDS 2015)

LES REALISATIONS DU PROJET

1

Formation des MCJ/SPJ[2/] et sensibilisation communautaire à travers la méthodologie de care groups

La sensibilisation s'est faite à deux niveaux, premièrement celle qui partait des SPJ/MCJ jusqu'à la communauté en passant par les PJV et les groupes de 30, ensuite, celle qui partait des troupes de théâtres pour atteindre la masse.
Quant à la sensibilisation à travers les superviseurs para juristes (SPJ), para juristes volontaires (PJV) et les groupes de 30, l'objectif était d'améliorer les connaissances sur les sujets des droits et les procédures judiciaires de bases. Les groupes cibles étaient les hommes et les femmes âgés d'au moins 14 ans.

2/ MCJ - Mobilisateurs Communautaires Justice; SPJ - Superviseurs Para Juristes

Approche de mise en œuvre :

Une approche de transfert des connaissances avait été empruntée de la santé pour assurer qu'un petit nombre de personnes informent plusieurs autres personnes de façon pyramidale.

Cependant, tout a commencé par la réalisation d'une enquête de base pour définir le niveau de connaissances des femmes et hommes ainsi que des enfants d'au moins 14 ans dans le territoire de Kalehe en matière des droits de l'homme et procédures judiciaires de base.

Les informations collectées ont permis de lister les besoins des communautés sur les notions de droit. Un plan de la sensibilisation communautaire sur les droits de l´homme et les procédures judiciaires de base a, par la suite était élaboré.

Ce plan de sensibilisation dresse une liste de sujets devant faire objet de sensibilisation chaque mois jusqu'à la fin du projet.

Ainsi, deux chargés de plaidoyer et renforcement des capacités forment 13 Mobilisateurs communautaires Justice - SPJ sur un sujet de droit chaque mois. Les SPJ sont 7 dans l'axe Minova et 6 dans l'axe Bunyakiri.

Nous avons contribué à briser la barrière à l'accès à la justice suite à la méconnaissance par les communautés des droits et procédures judiciaires de base à travers nos sensibilisations.

Chaque SPJ organise en deux temps une formation par mois au profit de ses 135 para juristes volontaires membres de la communauté des villages cibles en les groupant par nombre de 15. Ce qui fait que chaque mois 1755 para juristes volontaires sont formés sur un nouveau thème de droit en deux séances de deux heures chacune.

En fin, chacun des 1755 organise systématiquement, chaque semaine, une heure de sensibilisation au profit de ses voisins en commençant par ceux de son ménage. Il organise des groupes de 30 bénéficiaires de sensibilisations.

C'est ainsi que nous avons plus au moins 52 650 femmes, hommes et enfant d'au moins 14 ans bénéficiaires des sensibilisations sur des sujets de droit et procédures judiciaires de base.

C'est ainsi que nous avons plus au moins 52 650 femmes, hommes et enfant d'au moins 14 ans bénéficiaires des sensibilisations sur des sujets de droit et procédures judiciaires de base.

Activités réalisées :

Activité principale : **Formation et sensibilisation communautaire sur les droits de l'homme et procédures judiciaires de base**	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
S/Act. 1. Rédaction d'un plan de sensibilisation	1	1	100 %
S/Act. 2. Formation méthodologique des SPJ sur l'approche care groups et échange d'expérience PIN & ICJP	4	4	100 %
S/Act. 3. Formation mensuelle des SPJ sur les droits de l'homme et procédures judiciaires de base assortis d'un message clé à transmettre aux PJV	32	24	75 %
S/Act. 4. Réaliser une cartographie des villages et répartition des groupes de PJV	1	1	100 %
S/Act. 5. Identifier les PJV	1 755	1 755	100 %
S/Act. 6. Organiser une formation mensuelle des PJV (groupes de 15)	2 340	2 556	109 %
S/Act. 7. Appuyer la structuration des care groups (groupes de 30)	1 755	1 755	100 %
S/Act. 8. Assurer la supervision des campagnes de sensibilisation sur les thématiques juridiques y compris les procédures judiciaires de base à travers les "care groups" (des réunions régulières avec les membres des communautés sur base mensuelle	2 340	3 419	146 %

Principaux thèmes abordés :

→ **La détention préventive**

(conditions, délai et compétence, autres notions apparentées et droits des détenus)

→ **Le droit foncier**

(comment sécuriser une concession, sorte de concession, modes de reglement des conflits fonciers, procédure d'acquisition des terres, etc.)

→ **Le contrat du travail**

(Preuve et catégories, durée et conditions de travail)

→ **Les violences sexuelles et domestiques**

(formes, peine et juridictions compétentes)

→ **Le code de la famille**

(le mariage, régimes matrimoniaux, succession, etc.)

2

Sensibilisation à travers l'organisation des pièces de théâtre

L'objectif de cette activité était d'informer la communauté de 50 villages ciblés sur l'organisation des audiences foraines et les procédures judiciaires et assurer des sensibilisations de masse sur des sujets de droit.

Approche de mise en œuvre :

Les para juristes volontaires ont été sensibilisés dans chaque axe afin de proposer les compétences locales dans le domaine de la représentation des théâtres.

Une fois identifiés, les animateurs des théâtres ont été formés sur les thèmes juridiques. Après cette série de formations, l'équipe projet a rédigé des scénarios de théâtre à base desquels les animateurs et les acteurs de théâtres ont élaboré des courtes pièces de théâtre.

Les superviseurs des para juristes ont organisé des répétitions des courtes pièces de théâtre en collaboration avec les acteurs de théâtres habitant des 50 différents villages ciblés.

En effet, 15 à 20 personnes, membres des villages ciblés étaient identifiés et formés pour représenter la pièce de théâtre.

Activités réalisées :

Activité principale : **Campagne de sensibilisation communautaire (le festival des théâtres judicaires)**	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
Organisation des pièces théâtrales	50	77	154 %

Principaux thèmes abordés :

- → L'enregistrement des enfants à l'état civil
- → Célébration/enregistrement des mariages à l'état civil
- → Procédure de divorce et succession
- → Procédures judiciaires en matière des violences sexuelles
- → Comment obtenir et attaquer un certificat d'enregistrement en justice
- → Détention préventive et ses notions apparentées
- → Activité d'une audience foraine, rôle de l'avocat du BCG, frais de justice, etc.

3

Appui à l'organisation des audiences foraines

Cette activité a été mise en place en vue de contribuer à rapprocher la justice des justiciables et offrir les services d'aide légale aux populations en situation de vulnérabilité.

Approche de mise en œuvre :

L'organisation d'une audience foraine est une prérogative dévolue aux cours et tribunaux. En effet, l'article 45 et suivants de la loi du 11 avril 2013 - Loi organique n° 13/011-B portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, dispose que : « s'ils l'estiment nécessaire pour la bonne administration de la justice, les Cours et Tribunaux peuvent siéger dans toutes les localités de leur ressort ».

Ainsi dans le cadre de ce projet PIN a appuyé le tribunal de paix de Kalehe pour organiser des audiences foraines en utilisant une approche qui respecte les principes suivants :

- PIN intervient pour appuyer une audience foraine en veillant au respect de la présente méthodologie et du Guide des audiences foraines mis en place par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM).
- Toutes les audiences foraines dans lesquelles PIN intervient doivent être couplées à des activités d'accès à la justice (consultations juridiques de première ligne, les séances de sensibilisation et d'information).
- La désignation des avocats des BCG (pour l'AJ et les consultations juridiques) ainsi que pour l'assistance judiciaire des justiciables est faite par le barreau sur demande de la juridiction et sur celle de PIN.

Activités réalisées :

	Valeur initiale	Résultat obtenu
S/Act. 1. Consultations juridiques par les avocats du Bureau de consultation gratuit (BCG) en itinérance	0	435
S/Act. 2. Offrir l'assistance judiciaire pro deo aux justiciables	0	633
S/Act. 3. Inspection des maisons de détention (amigos, cachots, prisons)	0	7
S/Act. 4. Signifier et exécuter les décisions obtenues	0	422

Pour les sous activités ci-dessus, les valeurs initiales n'étaient pas déterminées au départ.

Résultats par zone :

	MINOVA	BUNYAKIRI
Nombre d'audiences foraines organisées	1	1
Nombre des jugements obtenus	206	216
Nombre de consultation juridiques réalisées	162	273
Nombre d'amigos et maisons d'arrêt contrôlées	2	5

4

Organisations des Mutuelles de solidarité (MUSO)

Cette activité a été mise en œuvre dans le souci de contribuer à briser la barrière financière en vue de faciliter l'accès des justiciables à la justice. Le groupe cible de cette activité était les communautés de notre zone d'intervention, à savoir MINOVA et BUNYAKIRI.

Approche de mise en œuvre :

Pour réaliser cette activité, un contrat a été signé entre PIN/ICJP et LC (Louvain Coopération)/GALE (Groupe Apprenons à Lire et à Ecrire) pour former les agents du projet sur la dynamique MUSO, et accompagner les SPJ dans la sensibilisation des PJV et membres de groupes de 30 de la zone de Minova et Bunyakiri sur la dynamique MUSO.

Les SPJ ICJP/ PIN ont organisé également des formations sur l'accès à la justice et les mécanismes d'aide légale à l'endroit des membres des anciennes MUSO de GALE. Pour permettre d'atteindre le résultat de cette activité, c'est-à-dire d'installer 150 MUSO dans les villages et au regard de la courte durée du projet, il a été décidé d'intégrer la sensibilisation sur l'accès à la justice dans 130 anciennes MUSO créées par GALE dans la zone d'intervention du projet et de créer 20 nouvelles MUSO. A la fin de la période du projet « Donnons une chance à la justice » GALE/LC se sont engagés de continuer à accompagner les nouvelles MUSO jusqu'à leur maturation.

Activités réalisées :

Activité principale : **Formation sur la dynamique MUSO**	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
S/Act. 1. Formation des 13 SPJ sur la méthodologie des groupes d'épargne (MUSO)	13	13	100 %
S/Act. 2. Sensibilisation de 1755 PJV sur la méthodologie des groupes d'épargne	1 755	1 755	100 %
S/Act. 3. Mise en place de 150 mutuelles d'épargne dans 150 villages	150	20	13.3 %
S/Act. 4. Sensibiliser 130 anciennes MUSO sur l'accès à la justice	130	130	100 %
S/Act. 5. Supervision mensuelles des Mutuelles d'épargne par les superviseurs parajuristes	1 200	587	49 %

Résultats par zone :

	MINOVA	BUNYAKIRI
Formation des 13 SPJ sur la méthodologie des groupes d'épargne (MUSO)	7	6
Création des nouvelles MUSO	10	10
Sensibilisation des membres des anciennes MUSO sur l'accès à la justice	65	65
Supervision des Mutuelles de solidarité	287	300

5

Workshops avec les autorités coutumières

Les personnes ciblées par cette activité étaient les autorités coutumières. Entendons par là, les chefs de chefferie, les chefs de groupements et les chefs de villages, (Chefferie de Buhavu et Buloho) situées dans la zone d'intervention du projet. Pour réaliser l'activité nous avons été spécifiquement dans les villages suivants : Kalungu,Kagarama, Buchiro, Minova, Kishinji, Kitembo, Bulenga, Mukwija sur l'axe MINOVA et Bitale, Bulambika, Bututa, Kambali, Kambegete, et Miowe sur l'axe BUNYAKIRI.
L'objectif principal de cette activité était de renforcer les capacités des chefs coutumiers sur les Modes alternatifs de résolution des conflits (MARC).

Approche de mise en œuvre :

Un consultant national a été recruté pour former le staff senior Justice PIN-ICJP (les 2 chefs de Programme, les 2 chargés de R.C et les 2 superviseurs de Zone) sur les MARC, et après ces derniers ont effectué des descentes sur terrain par axes afin de former à leur tour les autorités coutumières sur la thématique.

Activités réalisées :

	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
S/Act. 1. Formation du staff senior Justice PIN-ICJP sur les MARC	0	6	100 %
S/Act. 2. Ateliers/Workshops à l'intention des autorités coutumières de l'axe MINOVA et BUNYAKIRI sur les MARC	65 autorités coutumières	173 (101 à Minova et 72 à Bunyakiri)	266 %

Principaux thèmes abordés :

- → **Bref aperçu sur la réforme du Droit pénal et civil congolais avec la suppression des juridictions coutumières**
- → **Les Modes alternatifs de résolution des conflits (la législation qui les consacre, leurs avantages et limites, ainsi que les rôles des autorités coutumières)**

6

Rencontres d'échanges trimestrielles avec le Ministère Provincial de l'intérieur

Ces rencontres ont permis de favoriser les discussions sur le rôle des autorités judiciaires et traditionnelles et créer un cadre d'échange d'expériences entre lesdites autorités.

Approche de mise en œuvre :

Le projet avait prévu de mettre en place deux activités distinctes, mais nous avons décidé pour plus de pertinence de fusionner rencontres trimestrielles et annuelles.

Au cours de deux rencontres trimestrielles le Ministère de l'intérieur a été aussi invité pour expliquer aux autorités traditionnelles leurs rôles tels que prévus dans la loi portant statut des autorités coutumières.

Les autres rencontres ont réuni seulement les autorités judiciaires et traditionnelles pour leur permettre d'échanger sur les rôles et responsabilités des uns et des autres et discuter des compétences des juridictions de l'ordre judiciaire dont le Tribunal de paix.

Activités réalisées :

	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
S/Act. 1. Organiser les réunions annuelles de 65 autorités traditionnelles avec les représentants du Ministère de l'intérieur pour une explication du rôle des autorités judiciaires légalement reconnues	2	2	100 %
S/Act. 2. Rencontres trimestrielles entre les autorités traditionnelles et judiciaires	7	5	71 %

Principaux thèmes abordés :

- → Les compétences et fonctionnement des tribunaux de paix
- → Le statut des chefs coutumiers en Droit congolais
- → Les modes alternatifs de résolution des conflits

7

Formation des Magistrats du TGI KAVUMU et Tribunal de paix KALEHE

Deux formations à l'intention du personnel judiciaire du TGI KAVUMU et Tripaix KALEHE ont été organisées tout au long de l'exécution du Projet. Il s'agit de :

A

Formation sur des sujets specifiques :

Reformes récentes du code pénal (SGBV), les principes du droit à un procès équitable et l'application des conventions internationales par le juge congolais.
Cette activité avait pour objectif de contribuer au renforcement de capacité de personnels judiciaires magistrats et non magistrats.

Approche de mise en œuvre :

Etablir un partenariat avec la CA afin que la formation soit organisée par les hauts magistrats à l'intention de leurs collègues des tribunaux partenaires du projet (TRIPAIX de KALEHE et TGI de KAVUMU.)

Activités réalisées :

Les résultats obtenus à l'issue de cette activité se présentent comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous :

	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
Formation des magistrats du tripaix KALEHE et TGI KAVUMU	**50** (20 autorités judiciaires et 30 autorités policières)	**12**	**40 %**

Principaux thèmes abordés :

- Le droit à un procès équitable
- Les procédures judiciaires en matière des violences sexuelles
- L'application du Droit International par le Juge national
- Les récentes réformes en matière judiciaire et leur impact sur l'administration de la justice

B

Formation sur la methologie de mise en œuvre des audiences foraines :

Les participants à cet atelier sont des acteurs intervenants dans la mise en œuvre des audiences foraines organisées par les juridictions. Il s'agissait de magistrats du siège et du parquet, les greffiers et secrétaire de parquet ainsi que les avocats (barreau). A cet atelier le barreau de Bukavu était représenté par son bâtonnier et le Coordinateur du Bureau de consultation gratuite (BCG).

Approche de mise en œuvre :

Faire participer les principaux acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre des audiences foraines. L'atelier devait également permettre les échanges d'expériences sur le rôle et la responsabilité de chacun dans le déroulement d'une audience foraine. L'atelier était animé par le coordinateur des audiences foraines de PIN qui a utilisé le Guide des audiences foraines du CSM pour faire les présentations.

Activités réalisées :

	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
Formation sur les méthodologies de mise en œuvre des audiences foraines	20	17	85 %

8

Petites donations aux juridictions partenaires du Projet (TGI KAVUMU et Tribunal de paix de KALEHE)

Cette activité a été réalisée dans le but de contribuer au bon fonctionnement des juridictions partenaires.

Approche de mise en œuvre :

Les juridictions concernées ont adressé des états de besoin au Projet. Les achats de matériels et fournitures de bureau ont par la suite été effectués et mis à la disposition des offices. La distribution de ces petites donations a été faite au lendemain de la démolition du palais de justice du tribunal de grande instance de Kavumu, ce qui fait que dans l'estimation des quantités l'on a privilégié cette dernière juridiction.

Activités réalisées :

Activité principale : **Approvisionner les tribunaux partenaires en matériels et fournitures de bureau.**	Valeur initiale	Résultat obtenu	Taux de réalisation
Petites donations TGI KAVUMU ET AU TRIPAIX DE KALEHE	2	2	100 %

9

Ateliers de capitalisation des acquis du projet

Au cours du dernier mois de mise en œuvre du projet, des activités de capitalisation et pérennisation des acquis du projet ont été organisées.

Ces activités sont entre autres :

Deux ateliers de capitalisation organisés respectivement à KALEHE et BUKAVU. Ces ateliers poursuivaient les objectifs suivants :

L'objectif général de ces ateliers de capitalisation est d'encourager l'appropriation et la pérennisation de l'ensemble des réalisations du projet avec la participation des autorités politiques, judiciaires et coutumières, les organisations de la société civile et autres partenaires (ONG nationales et internationales ainsi que certaines agences du système de Nations Unies) actifs dans le secteur de la justice en RDC.

Les objectifs particuliers sont :

- Evaluer l'appui apporté aux communautés par le projet ''Donnons une chance à la justice'' à travers les interventions de PIN et de son partenaire national ICJP
- Restituer et échanger sur les activités réalisées et acquis du projet
- Partager les expériences et leçons apprises (forces, faiblesses et défis relevés par le projet)
- Discuter et mettre en place des stratégies d'appropriation/pérennisation des activités réalisées.

Les participants à ces ateliers étaient, le personnel du projet, les représentants des juridictions partenaires, les autorités traditionnelles, le Ministère de l'Intérieur, la Division de la justice, le barreau, les ONG nationales et internationales intervenants dans le secteur de la justice, les para juristes volontaires, les membres de troupes de théâtres et autres bénéficiaires.

En plus de ces ateliers de capitalisation, nous avons au cours de la dernière rencontre trimestrielle et réunion avec le Ministère de l'intérieur (du 05 au 06 juillet 2017), lancé un plaidoyer pour la création des conseils consultatifs provinciaux, organe devant s'occuper des règlements des conflits de terres agricoles. Ces conseils qui doivent être créés par arrêté du gouverneur de province devraient être animés notamment par les chefs coutumiers, ce qui leur permettra de mettre à profit les formations qu'ils ont reçues du projet sur les modes alternatifs de résolution des conflits et les statuts des chefs coutumiers.

Ainsi les autorités coutumières ont pris l'engagement de faire recours aux MARC dans leur travail quotidien, les recueils contenant les messages clés sur des thèmes de Droit distribués aux Para juristes volontaires en vue de poursuivre les sensibilisations dans les communautés.

Aussi, nous avons fait la compilation des messages clés des tous les modules de formation et les avons traduits en kiswahili. Ces recueils ont été distribués aux para juristes volontaires ayant participés à la mise en œuvre du projet afin qu'ils puissent s'en servir pour poursuivre les sensibilisations dans les communautés après le projet.

OBSTACLES/DIFFICULTES

- Certains chefs ne se présentent pas aux ateliers et préfèrent envoyer leurs délégués.
- Le Ministère de l'intérieur ne s'investit pas assez dans la préparation des rencontres alors que les TDR lui sont transmis à temps.
- Manque de personnalité juridique des troupes théâtrales pour pouvoir signer des contrats avec PIN.
- Pas assez de ressources locales qui acceptent de faire du bénévolat pour le compte du projet.
- Des zones postes intervention d'urgence, ce qui fait que les gens ont un esprit d'attentisme, habitués au projet d'urgence avec des distributions des produits et aliments.
- Absence d'assistances coordonnées et complémentaires des intervenants (ONG) face aux besoins complexes et diversifiés notamment pour l'organisation des audiences foraines.
- Problèmes de communication (route et réseau de téléphone) difficile.
- Très longues distance à parcourir par les SPJ pour faire les supervisions dans tous les villages sous leur responsabilité.
- Il était initialement prévu l'organisation de 9 audiences foraines. Au regard du budget il s'était avéré impossible de couvrir le coût de ces 9 audiences d'où la révision de l'indicateur avec l'accord du bailleur et sa réduction à deux (2) audiences seulement.
- La difficulté pour les justiciables d'obtenir les certificats d'indigence auprès des autorités administratives compétentes.
- L'engouement des populations notamment pour enregistrer des nouveaux dossiers, mais suite à leur état de pauvreté, ils n'ont pas été pour certains à même de supporter le coût des frais de justice.

- Le comportement des certains greffiers qui ont exigé des frais illégaux de justices aux justiciables pendant les audiences foraines.
- La démolition du palais de justice du Tribunal de Grande Instance de Kavumu à la suite d'une manifestation populaire avait entrainé la destruction des archives. En conséquence il était devenu impossible d'appuyer la juridiction concernée pour l'organisation d'une audience foraine comme initialement prévue.
- Difficulté dans le transfert des détenus des prisons centrales vers le lieu de l'audience foraine pour participer à leurs propres procès.
- Difficultés d'organiser une formation à l'intention des policiers étant donné que la programmation de Search For Common Ground, ONG partenaire experte dans ce genre d'intervention avait été modifiée au début 2017 sur proposition de son bailleur de fonds qui avait réduit ses interventions en direction de la PNC.
- Le tribunal de paix de KALEHE et le TGI KAVUMU combinés ne totalisent pas 20 Magistrats, d'où la difficulté de réaliser le nombre de 20 autorités judiciaires (Magistrats) prévu dans le projet.
- Nombre très réduit du personnel au sein de deux juridictions, d'où la difficulté d'atteindre le nombre prévu comme valeur initiale dans le Projet.
- Les états de besoin de deux juridictions pour l'achat du matériel et fournitures de bureau étaient de loin supérieur au budget disponible. En plus, les juridictions ont toutes exprimé le besoin en matériel informatique qu'il n'était pas possible de leur octroyer au regard des exigences du bailleur et de la modicité du budget disponible.
- Au regard de la courte période du projet, il n'a pas été possible de créer 150 Mutuelles de solidarité et le suivre pour qu'elles se développent et deviennent performantes avant la fin du projet.

RECOMMANDATIONS GLOBALES :

- Poursuivre l'organisation des ateliers de renforcement des capacités des autorités traditionnelles sur la thématique de règlement des conflits au sein de leurs communautés

- Elargir le renforcement de capacités sur le MARC aux leaders communautaires et organisations de la société civile.

- Organiser des ateliers dans les différents villages pour expliquer aux autorités traditionnelles au niveau le plus bas, leurs rôles, attributions et responsabilités

- Que le Ministère de l'Intérieur planifie les renforcements de capacité des autorités coutumières

- Que l'autorité provinciale crée des structures dans les ETD pour la résolution pacifique des conflits en association avec les autorités traditionnelles ; notamment en matière des conflits fonciers portant sur les terres agricoles des communautés locales tel que prévu par loi agricole.

RECOMMANDATIONS AU MINISTERE DE LA JUSTICE

- Dans l'optique de faire respecter le principe sacrosaint de Droit « du droit d'accès au Juge », faciliter l'obtention gratuite des certificats d'indigence aux populations démunies de MINOVA et BUNYAKIRI, en territoire de KALEHE.
- Doter les TGI KAVUMU et les Tribunal de Paix de KALEHE des matériels roulants pour leur permettre de couvrir leur ressort en organisant eux-mêmes des audiences foraines en vue de rapprocher la justice des justiciables.
- Payer les salaires aux personnels judiciaires (nouvelles unités) du TGI KAVUMU et Tripaix KALEHE.
- Dans l'optique de la décentralisation, que Kinshasa décentralise l'organisation de certaines activités dont les formations des policiers afin de faciliter la tâche aux acteurs (ONG) œuvrant en province. Surtout que les policiers (OPJ) sont des acteurs majeurs dans l'administration de la justice.
- Construire les logements pour les magistrats à Kalehe et à Kavumu afin de les éviter des mouvements quotidiens entre BUKAVU – KAVUMU, BUKAVU – KALEHE (plus de 60 km), qui a des sérieux impacts néfastes sur leur rendement.
- Doter en appui/ajout à la réalisation de ce projet, le TGI KAVUMU et le Tripaix KALEHE des fournitures de bureau, surtout que le premier cité venait de connaitre un sinistre.
- Moderniser les offices et greffes du TGI KAVUMU et du Tripaix KALEHE ; en plus, organiser des séances de formations des greffiers et secrétaires de parquet sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

- Renforcer les effectifs des magistrats du parquet et du siège du TGI KAVUMU et Tripaix KALEHE afin non seulement d'améliorer leur rendement, mais aussi de faciliter leur mobilité pour des audiences foraines futures sans laisser le siège ordinaire vide et paralysé.
- Vulgariser le guide des audiences foraines auprès des Magistrats du TGI KAVUMU et Tripaix KALEHE.
- Programmer des formations systématiques sur des nouvelles reformes telle le Droit OHADA, à l'intention des Magistrats du TGI KAVUMU et Tripaix KALEHE afin d'actualiser leurs connaissances.
- Réfléchir sur les propositions d'affectations de Magistrats notamment au TGI KAVUMU qui n'en compte que 3, dont un du siège et deux du parquet. Ce Tribunal connait un sérieux problème même pour régulariser sa composition.
- Poursuivre la vulgarisation du guide des audiences foraines auprès de tous les personnels judiciaires.
- Organiser des formations à l'intention du personnel judiciaire du TGI KAVUMU et Tripaix KALEHE sur la planification des activités judiciaires.

LEÇONS APPRISES

- L'appropriation du projet par les autorités judiciaires de la zone d'intervention du Projet, ainsi lors de l'organisation des ateliers et formations, elles ont mis à notre disposition des locaux au sein des palais de justice à Kalehe et à la Cour d'appel de BUKAVU.
- Les membres de la communauté et les chefs coutumiers ont également mis à la disposition du projet des locaux pour organiser chaque mois les réunions de sensibilisation des groupes de 15 et de 30, les espaces pour les représentations de théâtres, ainsi que leurs ménages et bureaux pendant la formation sur les MARC.
- Les PJV ont pendant toute la période du projet, accepté de travailler bénévolement en allant dans les villages pour organiser les réunions et sensibiliser sur les thématiques juridiques.
- Lors de l'appui à l'organisation des audiences foraines, les populations sont venues en masse non seulement pour assister mais aussi pour faire enregistrer des nouveaux dossiers notamment pour l'enregistrement de leurs enfants à l'état civil.
- Au cours des consultations juridiques gratuites par les avocats du Barreau de Bukavu, ces derniers ont trouvé des compromis dans certains dossiers en aidant les antagonistes à trouver des arrangements amiables.
- La collaboration entre les juges modernes et les chefs coutumiers assortie des compromis pour la désignation des juges assesseurs et la préséance des coutumiers s'ils doivent comparaître comme témoin.

Conclusion

Ce projet a été ambitieux en termes des résultats à réaliser et des méthodologies à appliquer, voilà en quoi il a été passionnant. PIN et ICJP ont certes atteint des résultats appréciables, mais il en reste plusieurs que nous souhaiterons réaliser au cas où d'autres financements se proposent à nous, afin d'étendre également cette belle expérience sur d'autres contextes de la RDC.

People in Need
peopleinneed.cz
Avenue Tanganyika n°59,
Q/Nguba, C/Ibanda,
Bukavu, South Kivu, RDC
E-mail : pin.drc@peopleinneed.cz
Facebook : facebook.com/peopleinneed
facebook.com/peopleinneedDRC
Twitter : twitter.com/clovekvtisni

Partenaire national:
Initiative congolaise
pour la justice et la paix (ICJP)
Ville Bukavu, Commune d'Ibanda,
Avenue Patrice Emery Lumumba
Tel.: +243 997 716 878

Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix
ICJP
Congolese Initiative for Justice and Peace